



## Garde alternée et pension alimentaire

Par **CharlineP44**, le **09/10/2017 à 18:06**

Bonjour, rn rn Je suis divorcée par consentement mutuel, avec 2 enfants en garde alternée. Lors du divorce, il avait été décidé qu'il n'y aurait pas de pension alimentaire, étant donné : rn- la garde alternée, rn- le partage de l'ensemble des frais liés aux enfants rn- un écart de revenus mensuels de 100€. rn rn Je vais prochainement bénéficier d'une augmentation de 200€ nets mensuels, ce qui portera l'écart de nos salaires à 300€ (nos situations n'ont pas changé par ailleurs : pas de nouveaux conjoints, ni de nouvel enfant d'aucun des 2 côtés). rn rn Je cherche à me renseigner si cela peut entraîner le versement d'une pension alimentaire ou pas, et si oui de combien. rn J'ai bien trouvé l'information comme quoi dans ce type de garde alternée, le versement d'une éventuelle pension est liée à l'écart de salaire entre les 2 parents, mais sans trouver en pratique à partir d'un écart de combien le versement d'une pension alimentaire peut se déclencher. rn Quant au calcul, les barèmes que j'ai trouvés sur le net ne reposent que sur le salaire du débiteur (le mien) et me donne un résultat supérieur à 300€/mois, ce qui reviendrait à verser une pension alimentaire supérieure à notre écart de salaire... Ce qui me surprend un peu ! rn rn Pouvez-vous m'aider en me donnant des éléments ou me dire comment/ou me renseigner ? rn D'avance merci. rn Cordialement,

Par **morobar**, le **09/10/2017 à 18:20**

Bonjour, rn Il est urgent.... de ne rien faire. rn Il appartient à votre ex-conjoint de pleurer auprès du JAF pour obtenir un calcul de P.A. le cas échéant.

Par **CharlineP44**, le **09/10/2017 à 21:44**

Bonsoir,  
Et merci pour votre réponse rapide.  
Je ne compte pas faire les démarches à sa place bien sûr, mais je voulais me renseigner pour savoir à quoi m'attendre s'il fait une demande.  
Cordialement